



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2019, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019
5. Nomination d'un membre à la Commission technique, en remplacement de M. Denis Frigerio, démissionnaire
6. Budget 2020
7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 80'000.-TTC pour divers travaux de réfection, extension et entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2020
8. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2020
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2020
10. Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2020
11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 505'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2020
12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements sur les places de jeux en 2020, 2021 et en 2022
13. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension
14. Réponse à la motion M18.005 - Rapport de politique jeunesse du Conseil communal au Conseil général
15. Réponse à la motion M18.004 PS/V pour la promotion d'une mobilité respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants de Milvignes
16. Réponse au Postulat PO18.001 PS/V – Stop à l'invasion des plantes exotiques à Milvignes
17. Interpellations et questions
18. Communications du Conseil communal
19. Divers

Le président, **M. Michel Vermot**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette dernière séance de l'année 2019.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Challandes Xavier, Chen Chien-yu, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, DuPasquier Philippe, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Gygi Robert, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Meier Morgan, Nicity Greg, Niculescu Sandra, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Roy Julie, Scheurer Hugues, Seiler Alexandre, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André.

4 excusés : Bailey Robert, Cottier Bertrand, Navarro Mario et Schwarzer Hirsig Elsbeth.

Unanimité : **36**

Majorité absolue : **19**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Mme Marlène Lanthemann, présidente ; Mme Josette Schaer, vice-présidente ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire ; M. Grégory Jaquet, secrétaire-adjoint ; M. Yanick Bussy, membre.

2. Communications du président

Bienvenue à Mme Sandra Niculescu pour sa première séance au sein du Conseil général.

Aucun courrier reçu.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019

M. Louis Godet (PLR/Vert'libéral). Il s'agit de remarques de syntaxe pour le procès-verbal du 12 septembre 2019 et celui du 14 novembre 2019 que je transmettrai directement à la chancellerie.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). J'ai été un peu surpris par ce procès-verbal, mais je pense avoir compris à la fin ce qu'il s'était passé vu que la moitié des interventions n'était soit pas là soit tronquée. C'est en lisant l'intervention de M. Jean-Philippe Favre que j'ai pu constater qu'il y avait eu un souci avec l'enregistrement. Lors de problème de ce type, je pense qu'il serait bien de noter cette information au début du procès-verbal ou d'en informer à l'avance les membres, afin qu'ils puissent transmettre le contenu de ce qu'ils avaient dit pendant la séance.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). A propos de mon intervention à la page 13, apparemment l'enregistreur était au moins aussi épuisé que nous en fin de séance. Les propos que j'ai tenu dans les divers n'ont pas pu être transcrits dans leur intégralité, hormis la première phrase. Je ne disposais pas d'une version électronique de mon intervention et mes notes sont parties aux déchets recyclables avant même que la chancellerie ne me les réclame. Je me permets donc de relire rapidement le fond de mon intervention, sans les mêmes formes, mais l'esprit y sera.

(Ndlr : La suite de l'intervention a été introduite dans le procès-verbal du 14 novembre 2019.)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre à la Commission technique, en remplacement de M. Denis Frigerio, démissionnaire

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral). Nous remercions M. Denis Frigerio pour les années passées au sein de la Commission technique et proposons Mme Sandra Niculescu pour le remplacer.

Mme Sandra Niculescu est élue tacitement par acclamations.

6. Budget 2020

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Un nouveau système de péréquation intercommunale, clair - simple - restreint à quelques domaines identifiés qui engendrent des surcharges structurelles et justifient des transferts financiers entre les communes, a enfin été adopté ce printemps par le grand Conseil, après plus de 10 ans d'élaboration d'un projet de réforme. Les conséquences financières sont positives pour la commune avec un allègement de charges de plus de 2,5 millions.

Si l'on ajoute l'extension de l'assiette de l'impôt foncier, validée par votre autorité en novembre dernier, ces mesures permettent de compenser les pertes de recettes fiscales importantes, estimées suite à la réforme de la fiscalité cantonale qui entrera en vigueur dès 2020.

Le Conseil communal vous propose donc aujourd'hui d'adopter un budget avec un bénéfice de plus de CHF 600'000.-. Ce résultat excédentaire permet d'allouer, selon les règles définies par le règlement sur les finances communales, une enveloppe d'investissements de 3,6 millions pour le patrimoine administratif soumis au frein à l'endettement.

La planification des investissements élaborée se doit d'être adaptée dans son volume aux priorités d'entretien, aux besoins et projets de développements, tout en respectant les moyens financiers d'une part et au titre des ressources humaines d'autre part. C'est en ce sens que le tableau détaillé des investissements vous est présenté. Il est certes complexe dans sa lecture, mais offre une souplesse de travail dans ses possibilités d'évolution, nécessaire au Conseil communal et aux services concernés.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). Avec les CHF 600'000 d'excédents de charges, la nouvelle réforme de la péréquation financière favorable, il y a malgré tout encore une inconnue concernant les routes. Il est donc difficile d'estimer le report de charge pour chaque commune. Il y aura un impact, mais le projet passera au Conseil général en janvier 2020. Il y aura probablement un effet rétroactif et les communes auront 6 mois pour se retourner.

Sinon, la Commission financière s'est dite très satisfaite de ce budget. Il y a juste un point qui a été cité en page 3 où l'on parle de développement des infrastructures. Nous avons souligné, en séance, qu'il s'agit plutôt de l'entretien que du développement des infrastructures. Le budget a été adopté à l'unanimité.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a examiné attentivement le budget 2020 lors de sa séance de préparation. Il s'est réjoui que sans aucun prélèvement à des réserves, ce budget présente un excédent de recettes de plus de CHF 600'000.-. Ce résultat est très influencé par les nouvelles dispositions cantonales en matière de redistributions des charges, ce qui peut paraître très étonnant au vu de notre coefficient fiscal déjà plus que favorable. Nous avons également noté que l'enveloppe des investissements futurs est conséquente et concerne essentiellement des investissements d'entretien.

La partie développement des infrastructures et du patrimoine est relativement modeste, ce que le groupe PS/Les Verts regrette. En ce qui concerne les indicateurs financiers, ils sont généralement bons si ce n'est notre taux d'autofinancement qui est considéré comme mauvais.

Notre groupe remercie tous les intervenants qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget. Par ailleurs le groupe PS/Les Verts entrera en matière sur ce budget et votera l'arrêté qui l'accompagne sous réserve d'éventuels amendements. Notre groupe interviendra encore lors de l'examen de détail.

M. André Wuerth (PLR/ Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral accepte ce point de l'ordre du jour à l'unanimité. Je tiens encore à relever deux points :

Point 1 : Milvignes dispose d'un budget d'environ 39 millions. Le bénéfice budgété est d'environ un demi-million. Ce demi-million représente 1,3% ou 1,4% ou 1,5% du budget ou sur CHF 1000.-, CHF 13 ou CHF 14 ou CHF 15.-. Voici quelques citations du rapport à la page 3 : « Les documents qui vous sont transmis intègrent les données connues à ce jour, ... », « ... l'ampleur de la diminution des recettes fiscales reste difficile à mesurer. », « Le contexte économique et politique mondial renforce l'incertitude pesant sur les rentrées fiscales. », « ... est encore en révision et l'impact n'est pas déterminé. », « ... prudence pour l'avenir, face à l'incertitude ... ».

La conclusion est qu'une marge de 1,3% face aux incertitudes n'est pas grand-chose. Les comptes 2020 peuvent facilement s'avérer négatifs, la marge est très petite.

Point 2 : l'entreprise de révision passe avec le service financier de Milvignes environ cinq jours à deux personnes pour vérifier la comptabilité de notre commune. Nous, politiciennes et politiciens, ne passons pas des jours avec cette comptabilité et nous ne sommes donc pas des professionnels dans ce domaine.

Conclusion finale : en tant que politiciennes et politiciens, tenons donc le cap sur le point essentiel du budget 2020. Ce point, ce sont les 1,3% de marge. Toute prudence côté dépense est de rigueur pour une politique sociale et pour une politique d'environnement.

M. Daniel Bena (La Grappe). Réunie en séance de groupe le 3 décembre dernier, La Grappe a analysé en détail le budget 2020 proposé par le Conseil communal. Nous tenons d'abord à remercier les services communaux et particulièrement le service des finances, ainsi que le Conseil communal pour le travail accompli.

Si la Grappe peut se réjouir d'un résultat budgétaire prévoyant un excédent de recettes de CHF 616'885.-, il faut tout de même relever que notre seule commune n'est pas responsable de ce bon résultat. En effet, la révision de la péréquation intercommunale et l'impôt foncier issu de la réforme de la fiscalité sur le plan cantonal, nous permettent de voir l'avenir un peu plus sereinement.

Mais devons-nous être vraiment sereins ? De l'avis de La Grappe, il n'est pas encore temps de se taper sur l'épaule en se félicitant. En effet, nous sommes partagés entre deux tendances. D'un côté, le Conseil communal nous annonce de bons résultats, mais ne choisit pas de prendre de véritables mesures concrètes pour développer des projets améliorant le quotidien des citoyennes et citoyens. De l'autre côté, La Grappe s'inquiète de voir que le Conseil communal, malgré un enchaînement d'exercices positifs, continue de laisser la dette communale se creuser. S'il nous a effectivement été rapporté que le Conseil communal avait choisi de procéder à une analyse de l'endettement communal en vue de trouver des solutions, il serait judicieux de les mettre en œuvre sans tarder.

Au-delà de ces considérations, ce que ne peut manquer de regretter La Grappe c'est que nous étions parvenus à une certaine stabilité du budget de fonctionnement de notre commune et voici que la révision de la fiscalité au niveau cantonal vient bousculer la vue à long terme des finances communales. L'exercice 2020 sera, sur le plan des recettes fiscales, un nouvel exercice de transition. Espérons seulement qu'au bout de la transition, nous trouvions enfin un sol stable qui nous permette de construire et de développer des projets pour améliorer le bien-être des citoyennes et citoyens de cette commune.

Fort de ces considérations, la Grappe soutiendra la proposition de budget 2020 telle que proposée par le Conseil communal.

M. Michel Vermot (Président). Je propose maintenant de reprendre ce budget page par page. Les pages 3 à 13 sont les commentaires généraux relatifs au budget. Vous intervenez au fur et à mesure si vous avez des questions ou des remarques.

Page 21 : Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). J'aurais juste deux corrections à vous signaler dans les indicateurs pour les points b) et f).

Les investissements nets qui vous ont été donnés dans le document, qui sont à hauteur de CHF 3'608'000.-, sont au fait les investissements du patrimoine administratif sur nos freins. Dans les investissements nets, le montant doit aussi comporter les autofinancés.

En fait, le chiffre sous les points b) et f) de CHF 3'608'000 doit être corrigé en CHF 7'750'000.-, ce qui change les 2 taux. Au point b), le taux est de 41.68% et au point f) le taux est de 17.83%.

Du coup pour le point f) nous sommes dans la même ligne que le budget 2019 et au point b) on retrouve un chiffre plus cohérent (taux de 26% au budget 2019 expliqué par une perte au budget).

Page 35 : Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). 11100 « Police », 31010.02 et 31340.01, « Changement du véhicule électrique par un véhicule à essence ». Le groupe PS/Les Verts voudrait indiquer que si le modèle de véhicule électrique actuel ne donne pas satisfaction, il serait préférable de le remplacer par un véhicule électrique plus récent et plus adapté à la fonction attendue, plutôt que par un véhicule à essence neuf. En effet, de nombreuses études prouvent qu'à terme, une voiture électrique neuve est moins polluante qu'une voiture à essence neuve. Pour encore moins d'impact sur l'environnement, le remplacement dudit véhicule devrait se faire, non pas par un véhicule neuf, mais par un véhicule d'occasion, électrique de préférence.

Page 41 : M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). 21700 « Bâtiments scolaires », 31200.04, « Déchets ». J'ai la bonne surprise de voir qu'un montant a été nettement diminué. Nous souhaiterions savoir si ce sont les élèves qui font moins de déchets ou s'il y a eu une adaptation.

M. Yanick Bussy (Conseil communal) : Effectivement il s'agit simplement d'une adaptation aux comptes. Le montant qui se trouve dans le budget 2019 était un montant qui remontait avant l'année 2016. À cette époque, il s'agissait d'un autre logiciel comptable et nous n'avons plus l'historique qui nous permettrait de savoir comment ce montant avait été construit. Par contre ce que l'on sait, c'est que les déchets n'ont jamais atteint ce niveau-là pour les bâtiments scolaires. Il s'agit donc effectivement d'une adaptation aux comptes.

Page 40 : Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Pour le « Fonds de formation professionnelle ». Le prélèvement de 0,58% sur la masse salariale désormais appliqué sur les employeurs publics et privés, y compris les écoles, est compensé si les employeurs jouent le jeu d'employer des personnes en formation duale. Si cette incitation à l'emploi de personnes en formation est une bonne nouvelle, elle l'est moins pour les écoles. En effet, ces dernières ont une masse salariale très importante et peu d'offres de stage à pourvoir. C'est pourquoi le parlement cantonal a voté un soutien financier aux écoles pour pallier à cette perte financière conséquente. Cependant, ce n'est pas une raison pour que les écoles ne s'engagent pas plus pour la formation duale. Le groupe PS/Les Verts demande donc au Conseil communal de faire tout ce qui est en son pouvoir pour inciter les écoles à multiplier les places d'apprentissage mises à disposition, tout particulièrement au secrétariat et à la conciergerie.

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Nous prenons note de la remarque. Je sais qu'il y a actuellement deux apprentis sur Longueville. Quand on parle du Cercle scolaire, l'administration et la conciergerie représentent les deux domaines où il est possible d'engager des apprentis. À Longueville, il y a un apprenti à la conciergerie et un apprenti à l'administration. Pour ce qui est de la conciergerie des bâtiments dans les villages, elle est assumée par la commune. L'équipe de conciergerie pour Longueville est relativement restreinte donc un apprenti, par rapport au nombre de personnes, c'est déjà

bien. Toutefois, je transmettrai le message quant à l'augmentation du nombre de places d'apprentissage.

Page 51 : **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. 31200.00 « Eau, énergie, combustible ». Je remarque qu'à cette position, ainsi qu'à beaucoup d'autres positions qui traitent du même sujet, il y a une augmentation sensible. Je souhaiterais avoir quelques explications.

Josette Schaer (Conseil communal). Pour ce poste-là, nous avons voulu réadapter par rapport aux coûts réels, car il est fluctuant chaque année. Nous avons dû réadapter à divers endroits, mais nous tenons toujours compte des coûts réels des années précédentes afin de faire une estimation. Il n'y a pas de raison particulière, comme par exemple une fuite d'eau ou une augmentation de dépense d'énergie, mais nous nous tenons vraiment aux chiffres tels qu'ils sont rendus avec les comptes. Je ne peux donc pas justifier l'un ou l'autre, car il n'y a pas eu d'événement spécifique qui explique le fait que les charges de la consommation ont augmenté.

Page 53 : **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. 31300.05 « Doublement des effectifs pour la surveillance ». Je souhaiterais comprendre quels sont les problèmes au port par rapport à cette demande.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il s'agit d'un engagement que nous avons fait pour surveiller les rives durant les week-ends d'été. Nos agents de sécurité y travaillent, mais nous nous sommes rendu compte que cela était insuffisant. Nous avons donc engagé une société privée pour venir en renfort et surveiller les rives. Ce point concerne donc plutôt les rives que le port.

Page 61 : **Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)**. 54510 « Crèche et garderie ». Le groupe PS/Les Verts s'étonne que le nombre de places en crèches et garderies ne soit pas revu à la hausse. En effet, nombre de parents ne trouvant pas de place dans l'une ou l'autre des structures de la commune se retrouvent à devoir placer leur-s enfant-s dans les structures des autres communes du canton. Ce faisant, la demande disparaît et la commune pense, peut-être à tort, ne pas avoir à augmenter le nombre de places à disposition. Or, cette situation implique des déplacements (en voiture) supplémentaires, ainsi qu'un stress pour l'ensemble des familles concernées. Le Conseil communal a-t-il étudié le fait que des parents ont possiblement placé leurs enfants dans une autre commune par défaut ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Les nouvelles places d'accueil en structure sont soumises à autorisation cantonale sur préavis de la commune, si la structure est sur le territoire communal. Nous n'avons pas connaissance, à ce jour, de demande d'augmentation de la capacité d'accueil sur Milvignes pour 2020.

Pour la crèche communale, la capacité de 35 places est limitée par le volume du bâtiment qui lui est attribué actuellement. Un projet de transformation d'un bâtiment communal est à l'étude pour intégrer le préscolaire et le parascolaire communal de Colombier, avec dès lors une évaluation des besoins futurs par tranche d'âge des enfants. Une crèche privée projette également un changement de locaux sur le territoire, mais a priori pas en 2020.

Il faut aussi rappeler que l'incitation cantonale est de 30% de couverture pour le préscolaire ; au-delà, la subvention cantonale n'est plus garantie. Les crèches sont en concurrence et toutes doivent être autofinancées donc remplir au plus près de leur capacité autorisée.

Les parents s'inscrivent sur une liste d'attente cantonale en indiquant la ou les crèches choisies. Ce choix peut être la proximité du domicile, du lieu de travail, mais aussi tout autre critère dont nous n'avons pas la maîtrise.

Depuis la libération des places réservées pour PMP à Areuse et l'ouverture d'une grande structure à Peseux, la liste d'attente s'est fortement réduite sur le littoral. C'est-à-dire que dans la plupart des cas, les crèches choisies répondent aux besoins, mais cela varie selon la période de l'année, l'âge de l'enfant et les jours souhaités.

L'état actuel des données cantonales et des demandes formulées auprès de la Directrice de la crèche communale Citrouille nous permettent de considérer que les parents trouvent sereinement une place dans une structure qui répond à leurs besoins et c'est l'essentiel.

Je ne nie toutefois pas qu'il y a certainement des parents qui ont placé leur enfant par défaut dans une crèche qui n'était pas leur premier choix.

Page 63 : **Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)**. 36110.12 « Lutte contre la fraude ». Nous constatons que le montant pour la lutte contre la fraude augmente. Qu'est-ce qui est prévu concrètement pour lutter contre la fraude et est-ce que la lutte contre la fraude fiscale sera également intensifiée ou est-ce qu'il s'agira uniquement de la lutte contre la fraude aux assurances sociales ?

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Il s'agit bien de la lutte contre les fraudes aux assurances sociales et non pas la fraude fiscale qui devrait figurer dans une autre ligne si un tel dispositif avait été prévu dans une mutualisation communale. Il est question ici de la fraude à l'aide sociale comme par exemple l'aide matérielle, l'attribution de bourses, les subsides d'assurance maladie et les prestations complémentaires. Le dispositif de lutte contre les fraudes est piloté par le canton. Il est assumé de manière mutualisée entre le canton et les communes sous la facture sociale.

Cette lutte contre la fraude a été réformée dans le canton de Neuchâtel avec un dispositif assez audacieux à partir de 2014. Vous vous souvenez peut-être de la campagne « Réglo » : le canton ayant considéré que l'on commençait par demander à tous ceux qui le souhaitaient de régulariser leur situation, lorsqu'ils se savaient dans une situation irrégulière ou qu'ils obtenaient des subsides alors qu'ils n'y avaient pas droit, avant de renforcer la lutte contre la fraude. Nous sommes maintenant dans la deuxième partie de ce programme où l'on renforce effectivement la lutte contre la fraude puisqu'on a permis à chacun de profiter d'une amnistie en 2016 et 2017.

Quelques mots pour comprendre ce qu'est la lutte contre la fraude dans le domaine de l'aide sociale. L'aide sociale est une démarche de l'action publique qui sert à venir en aide aux personnes en détresse. Il est donc parfois difficile de comprendre qu'on tente de contrôler ces personnes et d'en faire des délinquants en puissance. Toutefois, cette lutte est réalisée de manière mesurée, réfléchie et adaptée à ce domaine de l'action publique. Il s'agit notamment de faire en sorte que l'argent que consacre la collectivité à aider des personnes en détresse soit correctement réparti chez les personnes qui en ont réellement besoin.

Page 63 : **M. Louis Godet (à titre personnel)**. J'aurais souhaité que dans la rubrique 57210 « Aide matérielle à bien plaire » on fasse un geste pour la commune de Val-de-Ruz avec le sinistre qui a eu lieu cet été, qui est exceptionnel on l'espère, mais au vu de l'évolution du climat ne le sera pas tant que cela, et que l'on accorde 10% de notre bénéfice de cette année à l'aide aux victimes des inondations au Val-de-Ruz. Cet événement a vraiment un caractère fort, je sais qu'il y a des assurances, que l'ECAP paie et que les gens ont des assurances dommages, mais on sait que lorsqu'il y a une catastrophe majeure, toutes les indemnités ne compenseront jamais les problèmes rencontrés. Je demande que cette somme de CHF 60'000.- de notre budget soit mise à disposition de l'exécutif de la commune de Val-de-Ruz, pour décider de sa répartition dans l'aide à ses administrés.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le Conseil communal a réagi très rapidement suite à ces événements et a versé une somme, bien inférieure à ce qui est proposé par M. Louis Godet, à la commune de Val-de-Ruz.

M. Louis Godet (à titre personnel). Quel est le montant de cette somme versée ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je ne voudrais pas dire de bêtises, cela avait été décidé directement au moment des événements. Je dirais dans un ordre de grandeur de CHF 2'000 mais à vérifier avec notre responsable des finances.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Monsieur le président, je demande une petite suspension de séance de trois minutes.

Reprise de la séance, la parole est donnée à Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je confirme le montant de CHF 2'000 qui a été versé à la commune de Val-de-Ruz. Si nous avons versé cette somme-là, c'est parce que nous nous sommes renseignés auprès des autres communes pour ne pas avoir l'air ridicule en versant trop peu et ne pas non plus verser une somme exagérée. Nous étions dans la moyenne supérieure de ce que les autres communes ont versé, pour celles qui ont fait un versement.

M. Philippe DuPasquier (à titre personnel). Nous avons lu dans les médias qu'il y avait un appel aux bénéficiaires, ce qui veut dire qu'il y a des fonds qui ne trouvent pas preneurs donc cela m'interpelle.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Nous accepterons cet amendement et nous en avons un autre à proposer.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'amendement concernant la mise à disposition d'un montant de CHF 60'000.- pour le Conseil communal de Val-de-Ruz en lien avec les intempéries dont a souffert cette commune durant cette année.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 18 voix contre 10 et 9 abstentions.

Page 65 : **Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts).** 59200 « Actions d'entraide dans le pays » et 59300 « Actions d'entraide à l'étranger ». Nous avons pu lire récemment dans Arcinfo que les enfants de la commune de Val-de-Travers, 11'000 habitants, ont pu choisir à quel projet de Latitude 21 la commune allait octroyer un soutien financier de CHF 22'000.-. La commune de Milvignes, avec ses 9'000 habitants et son budget bénéficiaire de plus de CHF 600'000.-, serait bien inspirée d'en faire autant et de permettre à d'autres, moins bien lotis, de bénéficier d'un petit soutien financier. C'est pourquoi le groupe PS/Les Verts, vous propose d'amender sa ligne budgétaire en octroyant CHF 10'000.- à la ligne 59200 « Actions d'entraide dans le pays » et également CHF 10'000.- à la ligne 59300 « Actions d'entraide à l'étranger ». Ces petits montants permettraient à notre commune de faire preuve de solidarité envers les autres communes, comme par exemple Val-de-Ruz durant cette année 2019, d'autres exemples pourraient venir. Milvignes n'est pas une commune égocentrée, elle est capable d'empathie et d'entraide. Ces CHF 20'000 au total ne représentent finalement que 3,2% de notre bénéfice. Pour rappel, nous avons déjà fait une demande dans ce sens l'année dernière au budget 2019 qui avait été refusée par la majorité. Toutefois, je tiens à rappeler que le budget 2019 était déficitaire, ce qui n'est pas le cas cette année. De plus, l'année dernière, il y avait des inconnues face aux réformes cantonales, ce qui n'est plus le cas cette année. On peut comprendre qu'un communiqué de presse, qui avait été envoyé avant la séance du Conseil général, avait pu froisser certaines personnes, mais cette fois, il n'y a pas eu de communiqué envoyé avant cette séance-ci.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'amendement concernant la ligne 59200 « Actions d'entraide dans le pays » pour un montant de CHF 10'000.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 15 contre 14 et 8 abstentions.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'amendement concernant la ligne suivante 59300 « Actions d'entraide à l'étranger » pour un montant de CHF 10'000.-.

L'amendement est refusé par 18 voix contre 13 et 5 abstentions.

Page 67 : **Daniel Sigg (PS/Les Verts).** 31010.02 « Carburants et produits pétroliers ». On nous donne comme argument la fluctuation des prix. Je suis un peu surpris, car je n'ai pas vu les prix changer ces dernières années.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). À ma connaissance, le prix du carburant ne va pas en diminuant, mais plutôt en augmentant. Sachez toutefois qu'il n'y a pas eu d'augmentation sensible au niveau des kilomètres effectués par les services qui se déplacent

toujours de la même façon sur le territoire. Il peut y avoir plus de kilomètres, mais cela dépend du déneigement à effectuer.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). 31200.03 « Énergies pour éclairage public ». À quand l'extinction généralisée vingt minutes après l'arrivée du dernier train et l'allumage généralisé vingt minutes avant le départ du premier train ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). La question de l'extinction totale ou partielle de l'éclairage public a déjà été traitée par deux fois par la Commission technique. Nous avons évalué l'ensemble des variantes qui sont possibles aujourd'hui en matière d'extinction totale, partielle ou avec des modes d'éclairage intelligents. La Commission technique a recommandé les deux fois au Conseil communal de renoncer à une extinction partielle ou totale de l'éclairage public, notamment à cause de l'investissement extrêmement conséquent pour la commune. On approcherait du million de francs pour une extinction totale, un petit peu moins pour une extinction partielle.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu avec la Commission technique, le Conseil communal a retenu une autre alternative à savoir, un éclairage dit « intelligent ». Lorsque cela est possible, des têtes lumineuses équipées de détecteurs seront installées afin de diminuer au maximum l'intensité lumineuse inutile. C'est dans cette direction-là que va la commune aujourd'hui, c'est-à-dire équiper ces têtes d'éclairage au fur et à mesure des remplacements par des éclairages « intelligents » avec des détecteurs.

Page 73 : **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts).** 45100.00 « Prélèvement sur les financements spéciaux ». Je pense pour contrebalancer le déficit que l'on a sur l'approvisionnement en eau. Je suis d'accord qu'il reste encore un peu de réserve, mais est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser cette réserve pour d'autres choses que juste pour payer l'eau moins chère à Milvignes ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). C'est une question qu'effectivement le Conseil communal s'est posée. Je vous rappelle d'abord que votre autorité a voté un crédit de CHF 200'000.- pour l'établissement d'un plan directeur sur l'approvisionnement en eau potable. Sur la base de ce plan directeur, il sera possible de revoir non seulement le prix pour l'eau potable facturée aux citoyens, mais également les projets d'envergure pour les vingt prochaines années.

Je rappelle aussi que la détermination du prix de l'eau doit tenir compte des projets qui doivent être réalisés dans les vingt prochaines années dans la commune et également de l'état de la réserve. Aujourd'hui, la réserve eau potable se monte à un peu plus de CHF 800'000.-. Autant dire que si l'on doit passer devant le contrôleur des prix avec une réserve de ce type-là et sans investissements conséquents prévus sur un long terme, il sera impossible d'augmenter le prix de l'eau. Notre réserve est censée redescendre à quelque chose de plus acceptable pour le contrôleur des prix. En l'occurrence c'est bien dans ce cas que nous nous trouvons, d'où l'objectif de réaliser ce plan directeur d'approvisionnement en eau qui nous permettra, dans le futur, d'affecter notre réserve non plus à l'utilisation et au fonctionnement courant, mais bien aux investissements que l'on souhaite réaliser. Cela permettra aussi de dimensionner un prix de l'eau qui soit en lien avec les investissements à réaliser.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Pour rebondir sur ce commentaire, il me semble que dans les prévisions à relativement court terme ayant des gros investissements au niveau de l'eau, par rapport à Monsieur Prix, je ne vois pas où est le problème d'adapter au plus vite notre tarif d'eau.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Peut-être que certains d'entre vous ne voient pas d'inconvénients à adapter le tarif de l'eau. Malheureusement ce n'est pas nous qui décidons, mais c'est bien Monsieur Prix. Lors de la dernière réévaluation du prix de l'eau qui se faisait à la baisse, la commune qui n'a pas sollicité Monsieur Prix pour effectuer cette modification de tarif s'est fait taper sur les doigts. Monsieur Prix qui en a profité nous signaler que si nous comptons remonter le prix de l'eau, cela était totalement impossible et injustifié au vu des investissements que nous avons à réaliser ces prochaines années, même avec des investissements conséquents. Il nous faut donc absolument une planification sur vingt pour

que cela soit possible. C'est bien dans cet esprit-là que nous fonctionnons avec le plan directeur d'approvisionnement en eau.

Page 77 : **M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)**. 39300.00 « Imputations internes pour frais administratifs ». Je remarque qu'il y a un montant de CHF 154'000 par rapport à CHF 854'000.- qui correspond au tout. Je trouve qu'il y a des imputations qui sont vraiment élevées par rapport à une facture ménage et quelques interventions.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le poste « Imputations internes pour frais administratifs » est issu d'un formulaire fourni par l'État de Neuchâtel pour harmoniser les pratiques dans le domaine de la facturation de la taxe déchet. Dans le cadre de cette harmonisation des pratiques, un tableau est fourni avec des montants forfaitaires. Il y a un montant forfaitaire pour la partie concernant les frais administratifs, puis un montant forfaitaire pour la partie qui concerne la voirie. En effet, le montant « Imputations internes pour les frais administratifs » comprend les deux volets, à savoir le volet administratif (le travail de facturation lui-même, de suivi des contentieux, de gestion des nombreuses demandes qui sont faites par les citoyens dans le cadre du domaine déchets), mais également tout le domaine qui concerne la voirie pour le ramassage des déchets urbains que l'on peut trouver sur la voie publique, c'est notamment le cas des poubelles publiques.

Dans ce fonctionnement et avec ce forfait harmonisé pour les communes, on trouve pour la partie administrative le montant de CHF 25.-/ménage. Avec à peu près 4'000 ménages sur la commune, le montant s'élève à CHF 103'900.- pour la partie charges administratives. Le reste, c'est-à-dire un peu plus de CHF 50'000.- concerne le ramassage par la voirie des déchets sur la voie publique, ce qui nous amène à un montant de CHF 154'400.- Ce montant est encore une fois forfaitaire. Nous n'avons pas une grande marge de manœuvre là-dessus puisqu'il nous est fourni directement par le canton pour les harmonisations de pratique.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). 76100 « Protection de l'air et du climat ». Comme c'est une rubrique qui est dans l'air du temps, le groupe propose d'allouer 10% du bénéfice annuel pour donner liberté au Conseil communal d'investir ce montant dans des projets de ce domaine. Nous souhaiterions voir sous « Protection de l'air et du climat », une nouvelle rubrique qui dit « Mise à disposition au Conseil communal d'un montant pour des projets dans le domaine climatique ».

M. Daniel Bena (La Grappe). Avant de se prononcer sur ce point, j'aimerais savoir qu'est-ce qui a été payé avec la somme de CHF 24'878.- l'année dernière pour la rubrique 36120.12 « Part au fond des missions de secours » ?

Madame Marlène Lanthemann (Conseil communal). Pour la rubrique « Part au fond des missions de secours », il s'agit d'un fond cantonal. C'est un coût par habitant qui nous est facturé par le canton.

M. Vincent Lapray (PLR/Vert'libéral). Est-ce que cet amendement concerne bien cette rubrique ? Je n'en suis pas certain, car s'il s'agit là d'une taxe facturée par le canton. Il faudra donc ajouter une nouvelle ligne.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'amendement qui consiste à allouer un montant de 10% du bénéfice annuel budgété à la protection de l'air et du climat.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 17 voix contre 14 et 5 abstentions.

Page 83 : **Mme Claude Grimm (PS/Les Verts)**. 82000 « Sylviculture ». On constate que le prix du bois chute, entre autres à cause de la mauvaise qualité du bois. Comment la commune entend-elle agir ? Le bois perd sa valeur notamment en raison du réchauffement climatique et on constate la mort de certaines espèces d'arbres. Est-ce que le Conseil communal a réfléchi à une stratégie pour lutter contre cette problématique qui s'accroîtra avec le temps ?

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Pour rappel, nous n'avons pas de service forestier. Nos forêts sont gérées par la commune de Rochefort, à qui nous attribuons un mandat. Jusqu'à présent, nous sommes membres de la Commission forestière de l'arrondissement de Boudry. Nous suivons régulièrement et scrupuleusement les prescriptions

des ingénieurs forestiers. Nous avons déjà pu constater, depuis plusieurs années, que par exemple les pins noirs sont une essence en voie de disparition dans nos forêts, à cause au réchauffement climatique.

À ce jour, nous n'avons absolument aucun plan pour rénover nos forêts. Nous avons, au niveau communal, participé activement et financièrement à une étude sur les impacts du changement climatique sur la viticulture. Nul doute que le jour où ce genre d'étude sera mis en route pour les forêts, nous allons évidemment y participer. À ce stade, la réflexion doit effectivement être plus vaste qu'uniquement communale puisque nous travaillons en réseau avec les communes avoisinantes. Comme vous le savez, la commune de Milvignes a beaucoup de forêts, mais assez peu d'entre elles se trouvent sur son territoire, elles sont sur le territoire des communes voisines. Il est donc important de travailler tous ensemble.

C'est une préoccupation au niveau du canton, mais il n'y a, pour l'instant, rien qui est mis en place quant à la façon de remédier à ces problématiques. Si le prix du bois s'effondre, ce n'est pas forcément à cause de sa qualité, mais à cause de la concurrence étrangère qui est extrêmement virulente et où certains pays n'hésitent pas à faire une déforestation massive pour vendre du bois très bon marché et le livrer très rapidement. La politique communale, comme d'autres communes de la région, est de toujours privilégier du bois suisse et de proscrire totalement l'utilisation de bois étranger lors de travaux de rénovation.

Page 87 : **Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)**. 87130 « Energie verte », 36370.00 « Subventions aux personnes physiques ». La majorité de la population n'est pas informée de l'existence de ces subventions. Le Conseil communal est prié d'en faire la promotion dans le prochain numéro du Milvignes Infos.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). 36140.06 « Subventions mobilité ». Je ne comprends pas le commentaire. Comment ce fonds est-il alimenté ? On parle d'un montant qui vient en déduction des taxes électriques dédiées alimentant le fonds à vocation énergétique.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le chapitre 87130 « Energie verte » regroupe les questions liées au fonds à vocation énergétique, notamment aux taxes sur les énergies telles qu'elles ont été prises dans l'arrêté qui a été validé par votre autorité à la fin de l'année 2018. On voit que la redevance à vocation énergétique, celle qui est perçue aujourd'hui, se trouve sur la ligne 42400.02. Il s'agit du montant qui est perçu sur les consommations électriques. De l'autre côté, toutes les charges que vous voyez en dessus, c'est-à-dire la ligne 36370.00 et 36140.06 sont des lignes qui viennent en déduction de ces CHF 120'000.-. Le solde, soit CHF 95'000.-, se retrouve dans le 35110.00 qui est l'attribution au fonds à vocation énergétique.

L'objectif visé est d'utiliser une part du fonds à vocation énergétique ou plutôt des rentrées pour le fonds à vocation énergétique en vue d'améliorer la mobilité. Voilà l'idée qui se trouve dans le commentaire en regard du compte 36140.06 qui est donc un nouveau compte qui vient en remplacement du 36140.05. Les CHF 3'800.- de couverture pour la voiture Mobility, Car, qui se trouve aujourd'hui à Auvernier, sont intégrés dans le 36140.06 dans les CHF 10'000 donc le solde pourra être attribué à la mobilité en général.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Si j'ose rebondir, qu'est-ce qu'il y aura dans cette mobilité, en quoi cela consiste ? Il y a Mobility, Car et son déficit, mais pour le reste ? Il y a tout à coup CHF 6'000 de plus, est-ce qu'il s'agit de la motion que l'on traitera après ?

Mme Josette Schaer (Conseil communal). La différence n'est pas encore vraiment affectée. Toutefois, nous avons, par exemple, un sponsor principal pour les systèmes de vélos en libre-service qui va se retirer. On peut donc imaginer que ce montant pourrait combler la couverture de l'entretien de ces vélos. C'est la première année que l'on choisit d'élargir afin de subventionner une éventuelle deuxième voiture mobilité. Le but est que ce montant soit affecté à des subventions dédiées à la mobilité.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Si j'ose rebondir encore une fois. Il y a CHF 10'000 de déficit dû aux vélos en libre-service donc il n'y aurait même plus d'argent pour la mobilité de Mobility.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Il y a aussi des sponsors individuels. Le gros sponsor était Vivacité, qui gère le camping de Colombier. Par contre nous avons quand même des commerçants qui prennent un sponsoring sur ces vélos, notamment pour la couverture des frais d'entretien de ce système et nous pouvons relancer une campagne de sponsoring.

Page 103 : **Mme Claude Grimm (PS/Les Verts).** Sous le point « Charges de biens et services et autres charges », on parle de matériel de bureau, de matériel d'exploitation, de fournitures, de matériel et produits de nettoyage, d'acquisition de vêtement et d'uniforme. Ma question est de la suivante : est-ce que la commune a une politique d'achat durable et éthique ? Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il ne serait pas l'occasion d'envisager d'acheter des vêtements produits dans des conditions décentes au niveau social et environnemental, d'acheter du papier recyclé et des produits de nettoyage écologiques ? Le montant total de ces charges est important, car il s'élève à CHF 110'000.-.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Je pense que c'est une bonne idée, qu'il faut s'en inspirer et réaliser cela l'année prochaine. Pour l'instant, le Conseil communal a transmis cette consigne oralement à ses chefs de service et aux personnes chargées des achats afin qu'ils passent commande, autant que possible, chez les marchands locaux de produits durables, mais il n'y a pas une politique semblable à celle que Mme Grimm a évoquée. Il existe un dispositif assez abouti à la commune de Val-de-Ruz, que nous avons examiné cette année, sur un arrêté qui est un dispositif légal et réglementaire assez rigide. Nous souhaitons donc étudier cette problématique et la remarque de Mme Grimm nous y encourage.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). J'ai une question de fond par rapport à la colonne évolutive. On voit qu'il y avait, déjà en 2019, une colonne évolutive qui était assez conséquente. Cette année, elle est toute aussi conséquente. Je souhaiterais savoir est-ce que de cette évolutive 2019, il y en a beaucoup qui a été utilisée ? Je ne connais pas l'état des comptes 2019. Alors qu'on ne devrait normalement voir les tendances qu'au milieu de l'année, à savoir est-ce que l'on va faire des revenus supplémentaires donc on pourrait utiliser l'évolutif, et qu'il est à ce moment déjà trop tard pour commencer des nouveaux projets et les amener au Conseil général pour les voter, est-ce qu'il est opportun de faire ce genre de projections ?

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Comme je vous l'ai dit en introduction, ce plan des investissements détaillé est effectivement complexe à lire. Les évolutifs 2019 ont été en partie utilisés puisque tout au long de l'année, le Conseil communal s'attache à réaliser un maximum des investissements prévus. Du coup, cette colonne évolutive est nécessaire, car s'il y a des objets qui ne peuvent pas se réaliser, cela permet d'en intégrer d'autres, toujours en restant dans cette enveloppe qui a été votée par le Conseil général. Ce tableau ne doit pas obligatoirement se trouver dans ce rapport au budget, nous pourrions uniquement vous donner l'enveloppe globale des investissements soumis au frein à l'endettement. C'est ce montant que vous trouvez dans l'arrêté et c'est sur ce montant-là que le Conseil général se prononce. Avoir un document détaillé avec cette souplesse représente un document de travail essentiel pour le Conseil communal et pour les services.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Finalement le « évolutif » n'est pas le bon mot, mais cela serait plutôt « alternatif », parce que cela veut dire que ce n'est pas « en plus », mais « à la place d'un autre ».

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Exactement.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Il faudrait donc mettre le bon libellé afin que nous puissions le comprendre.

M. Michel Vermot (Président). Soumet au vote l'acceptation du budget 2020.

Soumis au vote, le budget est accepté par 32 voix et 4 abstentions.

7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 80'000.- TTC pour divers travaux de réfection, extension et entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2020

M. Pierre-Alain Dubois (Commission du port et des rives). Le projet de rapport et de crédit a été soumis à la Commission du port et des rives. Des précisions nous sont ensuite parvenues par mail et une discussion s'en est suivie par ce même média. Même si la démarche peut sembler inhabituelle, elle reflète les pratiques d'aujourd'hui dans le monde professionnel et aucun membre de la Commission ne s'en est plaint à ma connaissance, C'est rapide, pragmatique et sans coût. À la suite de cette consultation, l'ensemble de la Commission s'est prononcée favorablement.

Je profite d'avoir la parole pour parler au nom de **La Grappe**, qui acceptera cette demande de crédit.

Mme Claude Grimm (Commission financière). Je tiens à préciser que la Commission a cinq points qui se suivent concernant les crédits budgétaires. Je vais donner la position de la Commission financière pour tous ces crédits en une seule fois. Notre Commission financière s'est penchée sur ces cinq crédits budgétaires qui n'ont pas suscité de grands débats. La Commission financière a demandé qu'un point de la situation de la consommation des crédits budgétaires soit fait chaque fois qu'une nouvelle demande de renouvellement de crédit budgétaire apparaît, estimant qu'il est important de savoir ce qui a été consommé ou pas. Moyennant le fait que le Conseil communal s'est engagé à faire cela, la Commission financière s'est prononcée favorablement pour les cinq points.

M. Alexandre Seiler (PLR/Vert'libéral). Lors de sa séance de lundi passé, le groupe s'est penché sur ce rapport du Conseil communal. Il approuve les mesures de réfection et d'entretien qui sont proposées par le Conseil. Il prend note plus particulièrement que Mme Gonet, qui est la galeriste de la galerie Numaga, est satisfaite de la solution qui sera apportée s'agissant de la sculpture. Le groupe votera donc l'arrêté relatif.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). Comme vous toutes et tous, le groupe PS/Les Verts a examiné les rapports relatifs aux cinq demandes de crédits budgétaires qui lui sont soumises ce soir. Comme pour l'intervention de Mme Grimm tout à l'heure, la mienne concernera directement ces cinq demandes. Le groupe acceptera ces cinq objets, mais nous souhaitons toutefois que le Conseil communal veille à informer notre autorité de l'usage effectif de ces crédits.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts pour la Commission du port et des rives). Si la totalité du présent crédit venait à ne pas être consommée, les commissaires PS/Les Verts de la Commission du port et des rives rappellent au bon souvenir du Conseil communal que des bancs doivent être installés entre la plage d'Auvernier et celle de Serrières.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'entrée en matière.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'arrêté d'un crédit budgétaire de CHF 80'000.- pour divers travaux de réfection, extension et entretien du port et les rives.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2020

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je souhaite m'exprimer au sujet de cette demande de crédit budgétaire, car comme il a été demandé tout à l'heure, j'ai omis de mettre la phrase qui stipulait le montant dépensé en 2019, qui est de CHF 68'500.-.

Nous l'intégrerons dans les prochains rapports pour que vous soyez au courant de ce qui a été dépensé.

M. Louis Godet (Commission technique). Nous avons traité les trois points des rapports relatifs aux demandes budgétaires. Concernant les chemins piétonniers et les trottoirs, pour donner un ordre de grandeur, avec le montant de CHF 70'000.- (le prix pouvant fortement varier selon le type de trottoir à refaire, la largeur, s'il y a un caisson à refaire ou pas et s'il y a des bordures), cela permet de traiter entre 200 et 400 mètres de trottoirs par année. La commune en a 15 kilomètres soit 15'000 mètres, donc nous sommes dans un rapport tout à fait mesuré.

Il va de même pour la demande de crédit budgétaire de CHF 400'000.- pour la réfection et l'extension des réseaux électriques et d'eau. Avec ce prix, pouvant aussi varier selon le nombre de services et ce qu'il y a à faire, on peut traiter entre 200 et 400 mètres par année. Nous avons environ 15 kilomètres de conduites d'eau au sein de la commune.

Concernant le crédit budgétaire de CHF 30'000.- pour l'acquisition des compteurs d'eau, nous avons eu un débat, il y a sauf erreur deux ans, sur le renouvellement des compteurs. Il y avait du rattrapage à faire, la Commission technique avait demandé qu'on étende l'utilisation de la période de durée de vie des compteurs de 15 à 20 ans, ce qui a permis de lisser le renouvellement de ceux-ci. Nous suivons aussi, avec Eli10, le remplacement de ces compteurs, ce qui représente une centaine de compteurs par année. Inutile de dire que ces trois crédits n'ont pas suscité de longues discussions au sein de la Commission technique. La Commission technique les a adoptés à l'unanimité.

M. Daniel Etter (PLR/Vert'libéral). Nous avons bien pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- pour les trottoirs et les chemins piétonniers. Lors de notre soirée de préparation du Conseil général, nous avons passé en revue ce rapport ainsi que les deux autres dont nous remercions encore ces auteurs pour sa présentation. Quelques questions ont été posées et elles ont toutes reçu une réponse. Nous sommes maintenant habitués à ces demandes de crédits budgétaires et pensons que cela est une bonne solution pour avancer ces travaux quand il faut. Le groupe PLR/Vert'libéral acceptera à l'unanimité les demandes de crédits budgétaires du point 8 pour CHF 70'000.-, du point 9 pour CHF 30'000.- et du point 10 pour CHF 400'000.-.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe a analysé en détail le crédit demandé par le Conseil communal pour la réfection de trottoirs et de chemins piétonniers. Les constats suivants peuvent être faits : premièrement, le montant est équivalent à celui demandé pour l'année 2019. Deuxièmement, l'utilisation qui en est faite répond à un véritable besoin. Troisièmement, le crédit budgétaire est et reste le meilleur outil pour permettre une certaine souplesse dans les travaux d'investissements à réaliser dans la commune. Fort de ces constats, La Grappe soutiendra la demande de crédit de CHF 70'000.- pour la réfection des trottoirs et chemins piétonniers.

M. Daniel Sigg (à titre personnel). Ayant lu un article dans l'Arcinfo de ces derniers jours, il était mentionné le problème des arrêts de bus qui devaient être mis aux normes d'ici quelques années. Est-ce que ce montant comprend en partie ces adaptations ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Non pas du tout, ce crédit budgétaire concerne vraiment l'entretien des trottoirs, mais pas la mise en conformité des arrêts de bus.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Concernant les arrêts de bus, nous venons de recevoir une nouvelle marche à suivre et une planification pour respecter les normes de la LHand. Il y a des endroits qui sont considérés comme des priorités 1, des endroits en priorité 2 et des endroits dont le ratio coûts/utilité ne justifie pas que l'on doive dépenser de l'argent. Nous sommes entrains d'étudier cette nouvelle mouture où les priorités ont peu changé et les montants apparaîtront au budget ou feront l'objet de demandes de crédit dès que nous aurons pu le planifier.

Je rappelle que nous sommes en pleine étude de circulation, dont le diagnostic nous a déjà été rendu. Cette problématique des arrêts de bus fait partie de cette étude puisque si on en venait à changer un sens de circulation ou une limitation de vitesse dans un village, on pourrait être amené à changer l'emplacement d'un arrêt de bus, peut être juste de quelques mètres. Cependant, entreprendre des travaux maintenant alors que nous n'avons pas les résultats de cette étude, notamment sur la pérennité des arrêts tels qu'ils sont actuellement dispersés dans nos villages, nous semble être du gaspillage.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'entrée en matière.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Vermot (Président), soumet au vote l'arrêté d'un crédit budgétaire de CHF 70'000.- pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers en 2020.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2020

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Voici un crédit budgétaire que vous commencez à connaître. Il s'inscrit précisément dans le principe de roulement que le Conseil communal souhaite mettre en place pour lisser les investissements roulants.

Seule nouveauté ici, le Conseil communal pourrait, selon les avancées de son concessionnaire pour le réseau d'eau potable Eli10, commencer à poser des compteurs d'eau potable dits « intelligents », selon les prescriptions issues de la Stratégie Energétique 2050. Toutefois, cette installation ne peut être garantie encore pour 2020, considérant les tests aujourd'hui en cours chez Eli10, mais également chez d'autres concessionnaires de réseau d'eau potable.

Le Conseil communal informera les commissions concernées en cas d'installation de compteurs intelligents. Toutefois, afin de ne pas prendre de retard dans notre remplacement ordinaire, nous avons choisi de présenter une demande de crédit budgétaire classique en nous laissant une marge de manœuvre pour la mise en route.

Sur cette base, le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à voter le crédit budgétaire proposé.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de crédit pour le renouvellement de compteurs d'eau potable. Ayant reçu toutes les réponses à ces questions, la Grappe soutiendra cette demande de crédit. Nous tenons à relever avec satisfaction que tout comme pour l'électricité, le Conseil communal, avec le concessionnaire du réseau d'eau potable, à savoir l'entreprise Eli10, envisage d'opter pour des modèles de compteurs dit « smart » ou « intelligent ».

Cette mesure permettra de limiter les déplacements pour le relevé des compteurs, mais également de détecter l'existence de fuites sur le réseau privé de façon plus rapide, ce qui est nécessairement positif. Si le Conseil communal devait procéder à de telles installations, il est invité à en informer la Commission technique et à réaliser une présentation de la nouvelle technologie utilisée.

Mme Roxane Kurowiak (à titre personnel). La directive SSIGE indique que la durée de vie d'un compteur d'eau est de 15 ans. Notre concessionnaire de réseau d'eau potable et la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement préconisent d'élever cette durée de vie à 20 ans. La logique voudrait donc que le taux d'amortissement de ces compteurs soit de 5 %. Or, nous nous apprêtons à accepter un arrêté indiquant un taux d'amortissement de 2 % tel que nous l'impose la LFinEc. Une modification de cette dernière semble donc nécessaire. Comme ce n'est pas du ressort des élu-e-s

communaux, j'invite les député-e-s présent-e-s dans la salle à faire les démarches y relatives, afin que nos budgets soient plus proches encore de la réalité du terrain.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2020

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Encore un crédit budgétaire que vous pouvez trouver légèrement récurrent, toutefois, c'est un crédit budgétaire nécessaire pour la Commune de Milvignes. En effet, rappelons que contrairement au crédit budgétaire pour les compteurs d'eau potable, nous ne prenons aucun retard sur nos réseaux si nous n'utilisons pas ces montants. Toutefois, ils nous permettent une certaine souplesse dans les investissements à réaliser que ce soit des opportunités de petite envergure ou des pannes imprévues.

Au vu de l'utilisation sur l'année 2019, nous pourrions être tentés de souhaiter diminuer le montant de ces crédits à CHF 50.-, CHF 100.- ou CHF 150'000.-. Cependant, permettez au Conseil communal de vous indiquer qu'il s'agirait là d'une fausse bonne idée. En effet, pas plus tard que samedi dernier, nous avons connu une défection très importante d'une vanne sur le réseau d'eau potable à la rue Basse à Colombier. S'agissant d'une conduite maîtresse du réseau d'eau potable, l'écoulement a soulevé toute une partie de la route qu'il sera impératif de remettre en état pour le passage de l'hiver, soit un montant d'investissement de l'ordre de CHF 30'000.- à CHF 50'000.-. Par conséquent, 4 à 5 pannes de ce type sur l'année et l'enveloppe entière est utilisée.

Pour le Conseil communal, il s'agit là d'une marge de sécurité qui permet de prendre des mesures lorsque la situation l'impose et de ne pas recourir à l'outil du crédit urgent, outil qui prive clairement votre Autorité de tout pouvoir de décision. Par ailleurs et tenant compte de l'état général de nos réseaux, de telles pannes ne sont pas totalement dépourvues de risque, ce qui amplifie encore la nécessité de l'existence de ce crédit.

En somme, ne pas utiliser ce crédit peut-être plutôt une bonne nouvelle et un indicateur sur l'état général des réseaux.

Sur cette base, le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à voter le crédit budgétaire proposé.

M. Daniel Bena (La Grappe). Pour la quatrième fois, la Grappe a analysé la demande de crédit du Conseil communal pour les réseaux d'électricité et d'eau potable. Si La Grappe soutiendra effectivement ce crédit qui lui semble pertinent et utile pour répondre aux besoins d'investissement de la Commune, elle relève avec regret que ce montant ne puisse pas servir pour assainir des portions de l'éclairage public qui en auraient grand besoin.

Toutefois, sur cet aspect et selon les informations qui lui ont été transmises, la Grappe voit d'un bon œil la future demande de crédit du Conseil communal pour la mise aux normes de l'éclairage public tel que prévu dans le plan des investissements. Considérant cette donnée et l'intérêt de la demande de crédit telle que présentée, La Grappe approuvera le rapport et les deux arrêtés pour l'assainissement et l'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité pour un montant total de CHF 400'000.-.

Soumise au vote, l'entrée en matière de l'arrêté n° 1 d'un montant de CHF 200'000.- concernant divers travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté n° 1 est accepté à l'unanimité.

Soumise au vote, l'entrée en matière de l'arrêté n° 2 d'un montant de CHF 200'000.- pour les réseaux d'eau potable est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté n° 2 est accepté à l'unanimité.

11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 505'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2020

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La Grappe s'est réunie le 3 décembre 2019 pour l'étude et les prises de décisions concernant les points du Conseil général de ce soir. Elle a étudié ce point avec beaucoup d'intérêt. Notre groupe a été sensible aux grandes lignes suivantes :

Bien qu'ayant suscité beaucoup de questions lors des premiers votes pour les crédits budgétaires au Conseil général, la pertinence de cette façon de travailler n'est plus à démontrer. La Grappe apprécie ce système.

Il est presque du double de celui de 2019 (= CHF 285'000.-).

La transparence des montants pour lesquels il est prévu est claire et précise.

Il sera très probablement totalement dépensé en 2020, comme l'est celui de 2019 aujourd'hui.

La Grappe a préavisé favorablement ce rapport et acceptera cette demande de crédit budgétaire.

M. Greg Nicaty (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de CHF 505'000.- pour divers travaux de réfection des bâtiments communaux du patrimoine administratif.

Ce rapport basé sur l'étude EP/QR et sur la base de travaux de réfection urgents n'a pas engendré de grandes discussions au sein du groupe.

Nous avons pris note que le Conseil communal a placé dans le budget des investissements, dans la colonne dite des évolutifs la somme de CHF 331'000.- et qu'il est possible qu'il revienne en cours d'année avec une demande de crédit supplémentaire pour des travaux urgents si la situation le permet.

Le groupe PLR/Vert'libéral acceptera la demande de crédit de CHF 505'000.-.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements sur les places de jeux en 2020, 2021 et en 2022

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). J'aimerais juste amener une précision concernant les montants demandés et le remplacement des jeux. Nous nous sommes basés sur un remplacement des jeux, qui, par mesure de sécurité devaient être remplacés. Pour avoir une base de montants, on a considéré les jeux existants afin d'avoir un ordre de grandeur, ce qui ne signifie pas que nous allons remplacer les jeux un par un. Cela signifie qu'un petit cheval, qui est maintenant sur une place de jeux, ne sera pas forcément remplacé par un petit cheval. Il s'agit d'un montant global et une étude sera faite encore pour le choix des jeux.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 26 novembre dernier, sous la présidence de M. Louis Godet, la Commission a examiné, attentivement, entre autres :

- le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.-, pour le renouvellement des aménagements sur les places de jeux.

Elle a observé que :

- en milieu urbain, l'existence de places de jeux bien aménagées constitue une nécessité absolue ;
- cela signifie que ces places proposent aussi des endroits libres d'installations où les enfants peuvent s'adonner à d'autres jeux, par exemple, ceux utilisant une balle ;
- la sécurité des utilisateurs, principalement des enfants, mérite une attention toute particulière; elle a donc un prix ; dans cette perspective, certains « jeux » endommagés ou présentant des défauts en matière de sécurité doivent impérativement et rapidement être remplacés.

Aussi, la Commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit.

Mme Claude Grimm (Commission financière). La Commission financière a étudié avec attention ce dossier. Elle a pris note, avec un certain étonnement, que le réaménagement de la place de jeux de Colombier n'était pas compris dans cette demande de crédit parce que l'une des commissions devant plancher sur le sujet n'a pas donné de retour suffisamment rapide, car elle n'a pas siégé. Ce projet suivra ultérieurement au printemps prochain. Des questions ont été posées sur la pertinence de voter aujourd'hui un nouveau crédit pour la place de jeux d'Auvernier, alors que le Conseil général avait déjà voté un crédit similaire en 2017 et pour savoir pour quelle raison on n'envisageait pas de modifier un peu la place de jeux, avec de nouveaux types de jeux. Mais, au final, la Commission financière a accepté ce crédit à l'unanimité moins une abstention.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert'libéral). Lors de sa séance de préparation, le Groupe PLR/Vert'libéral a accepté à l'unanimité ce rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- sur une durée de 3 ans pour le renouvellement des aménagements sur les places de jeux. Le Groupe a bien pris note que les remplacements prévus sur la place de jeux d'Auvernier sont ceux qui n'avaient pas été remplacés lors du réaménagement de la place. De même, cette demande de crédit ne concerne pas la place de jeu de Colombier sise à côté du théâtre, qui fera l'objet d'un projet spécifique. La forme de crédit d'engagement sur 3 ans semble appropriée à ce cas de figure. Le Groupe propose au Conseil communal d'être attentif aux matériaux utilisés pour les jeux, afin que ceux-ci puissent être les plus durables tout en nécessitant aussi peu d'entretien que possible.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Il est évident que le groupe PS/Les Verts est en faveur du renouvellement des aménagements sur les places de jeux de la commune, mais il y a un « mais ». Le rapport ici fournit soulève plusieurs questions qui pourraient amener l'une ou l'autre d'entre nous à ne pas voter cette demande de crédit. Leur décision finale sera donc fonction des réponses que pourra nous apporter le Conseil Communal.

Pour rappel, le 14 septembre 2017, il y a donc 2 ans, le Conseil communal nous a présenté une demande de crédit de CHF 130'000.- pour un réaménagement complet de la place de jeux d'Auvernier. Le groupe PS//Les Verts avait alors proposé que les CHF 27'000.- alloués annuellement à l'entretien de l'ensemble des places de jeux de la commune soit augmentés de façon à ce qu'un réaménagement plus progressif et un entretien continu de l'ensemble des places puissent se faire sans nécessiter de demandes de crédit supplémentaire à l'avenir. Force est de constater que cela n'a pas été le cas, puisque 2 ans après avoir refait une place de jeux à neuf, le Conseil communal revient avec une demande de CHF 28'140.- pour le remplacement de près de la moitié des jeux de cette

place. Manque de vision d'avenir ? Certes, au moment des travaux, les jeux ici mentionnés étaient encore en bon état. Mais, j'ose espérer qu'à ce moment le Conseil communal savait déjà que l'espérance de vie de ces jeux touchait à sa fin. Tout comme ceux de la place de jeux de Bôle. Alors, pourquoi ne pas avoir augmenté l'enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien des places de jeux, afin de pouvoir y inclure le remplacement progressif des jeux dont nous traitons aujourd'hui ?

Le deuxième sujet à questionnement est le devis estimatif proposé. En effet, tout laissait à croire que le remplacement des jeux serait du 1 pour 1. Les jeux pour enfants ont évolué, de plus tous les jeux actuellement en place ne sont pas appréciés des enfants. Certains devraient être supprimés au profit de jeux actuellement inexistants sur nos places de jeux, il y a un toboggan pour tous petits à Auvernier ou encore un trampoline semi-enterré comme à la place de jeux de Boudry, par exemple. Enfin, nous cherchons à valoriser par tous les moyens nos forêts et beaucoup de jeux pour enfants peuvent être construits en bois. En effet, une petite maison en bois est toujours appréciée par les plus petits, des rondins plantés à la verticale, de taille différente, comme à Landeyeux permettent l'acquisition de l'équilibre et sont bien plus utilisés qu'un deuxième animal non identifié, monté sur ressorts. C'est pourquoi le groupe PS/Les Verts demande que soit étudié la possibilité de faire construire une partie de nos jeux les normes en vigueur évidemment, ce serait là une belle manière de promouvoir les cycles courts et les savoir-faire locaux.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je ne vais pas revenir sur un des points que j'ai expliqués tout à l'heure, mais sur un autre point qui a été mentionné, à savoir l'investissement et l'entretien des places de jeux. Nous avons voulu différencier les investissements : considérant que les jeux nouveaux sont des investissements et pour le reste, c'est dans le budget de fonctionnement, où l'enveloppe a été maintenue sur le même montant et qui nous permet d'entretenir les places de jeux. Nous faisons vraiment la différence entre l'entretien courant (une corde qui casse, une poutre qu'il faut remplacer) qui est pris dans le budget de fonctionnement et le point que nous traitons qui concerne un budget d'investissements.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). J'ai juste une réflexion, car quand on regarde le crédit précédent, où il y a juste CHF 35'000.- de réfection places de jeux à cause du collège des Mûriers et d'après ce qu'on m'a expliqué, les places de jeux des collèges sont dans un autre budget que les places de jeux publiques. Je trouve un peu injuste le traitement qu'on fait à ce dossier-là alors qu'il y a CHF 35'000.- qui viennent de passer en 2 secondes. Il serait peut-être bien une fois de penser à mettre les jeux tous à la même place dans le même budget.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Non, cela a été un choix d'affecter certaines places de jeux au collège puisqu'il s'agissait des élèves qui étaient les principaux utilisateurs.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La Grappe s'est réunie le 3 décembre 2019 pour l'étude et les prises de décisions concernant les points du Conseil général de ce soir. Elle a étudié ce point avec beaucoup d'intérêt. Notre groupe a toujours été sensible aux évolutions des places de jeux dans notre commune.

Ces places de jeux sont éminemment importantes pour la commune. Ce sont des endroits de rencontres entre nos concitoyens. Pour rappel, un grand projet a permis de remodeler la place de jeux d'Auvernier. Le résultat est positif. Avec une fontaine qui amène un point d'eau et de grands arbres qui fournissent leurs précieuses ombres, c'est devenu une place importante pour le village d'Auvernier.

Comme mentionné dans le rapport, la place de jeux de Colombier fera partie d'une demande de crédit spécifique pour assurer une vision globale de la réfection de cette place et lui permettre de devenir autant important pour Colombier que l'est celle d'Auvernier. Au vu de l'importance qu'ont les points d'eau et l'ombre que l'on devra trouver sur cette place, ce projet justifie d'avoir un crédit dédié à lui seul.

Ce crédit est prévu pour remplacer les jeux au fur et à mesure que leurs vétustés le demanderont, sur les places de jeux secondaires de la commune. La Grappe a étudié la liste de ces places. La plus importante est la place de jeux de Bôle, celle près de la poste. Pour La Grappe, elle nécessiterait aussi une réfection particulière pour lui donner, à elle aussi un point d'eau et de l'ombre tant recherchée en été.

Après discussion, La Grappe a décidé de déposer un amendement afin de retirer les CHF 40.000.- prévus pour la place de la Poste à Bôle et de demander à la place une refonte totale de la place de jeux de la Poste. Un tel investissement permettrait d'avoir une « belle » place de jeux dans chacun des villages.

La Grappe sera favorable à ce rapport amendé, et acceptera cette demande de crédit d'engagement diminué.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le Conseil communal entend les remarques qui sont faites à propos de la place de jeux de Bôle et vous propose, par mesure de sécurité, de laisser ce montant sur le plan des investissements.

En effet, cette demande de crédit d'engagement contraint les Autorités à entretenir ses places de jeux tout en respectant les mesures de sécurité auxquelles elles doivent se soumettre.

Retirer le montant correspondant à la mise aux normes des jeux de la place de la Poste à Bôle reviendrait, peut-être, à ne plus considérer l'entretien de cette place comme prioritaire.

Par contre, au vu de la demande énoncée ce soir, le Conseil communal s'engage à étudier de manière plus approfondie le réaménagement de cette place et si nécessaire, de revenir devant votre Autorité avec une nouvelle demande de crédit.

Pour rappel, une demande de crédit acceptée ne signifie pas une obligation de dépenser.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter la demande de crédit d'engagement telle qu'elle vous est soumise.

Mme Roxane Kurowiak (à titre personnel). Je n'ai pas bien compris, c'est de l'entretien ou de l'investissement, car là, vous venez de nous dire que si on retirait cela, on ne pouvait pas faire l'entretien des jeux en place.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Non, je n'ai pas dit ça. Alors, c'est peut-être jouer sur les mots, j'ai utilisé le mot « entretenir », mais je parle effectivement toujours d'investissements.

M. Michel Vermot (président) propose de soumettre au vote la demande d'amendements de La Grappe qui consiste à réduire ce crédit d'engagement à CHF 50'000.-, en enlevant le montant alloué à la place de jeux de Bôle.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Exactement. Au lieu d'un montant de CHF 90'000.-, nous demandons que ce crédit d'engagement soit réduit à CHF 50'000.-.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 19 voix, contre 14 et 3 abstentions.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Donc, suite à la demande d'amendement de La Grappe, nous souhaitons en proposer une autre. Nous souhaitons garder le montant de CHF 90'000.- mais nous aimerons qu'il soit utilisé en 2020 (donc pas de crédit budgétaire sur 3 ans) et qu'il comprenne la réfection et la mise en place de la place de jeux de Bôle.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je me permets d'intervenir, parce qu'à ce stade, on n'a pas de projet concret pour la place de Bôle : Peut-être que le jour où nous reviendrons vers votre Autorité, la demande de crédit sera de CHF 150'000.- et non pas CHF 90'000.-. Ce qui est demandé ce soir, si je comprends bien, c'est d'avoir une enveloppe de CHF 90'000.- et avec cette enveloppe, de trouver l'aménagement nécessaire à Bôle alors qu'à ce stade nous n'avons pas de projet uniquement pour la place de jeux de Bôle.

M. Michel Vermot (président) propose de voter sur la demande d'amendements, donc de modifier l'arrêté afin que le montant ne soit pas utilisé sur trois ans, mais sur une année (en 2020) en y incluant la réfection de la place de jeux de Bôle.

Une demande d'interruption de séance est demandée. Elle est accordée pour deux minutes.

M. Michel Vermot (président) reprend la séance.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). J'ai une motion d'ordre. Je me souviens très bien du règlement voté il y a quelques années par rapport aux arrivées tardives. Nous avons proposé qu'il soit interdit de venir en retard et cette modification a été refusée par l'assemblée. Aujourd'hui, nous avons le cas d'une personne de notre groupe arrivée en retard et je demande donc qu'elle soit réintégré dans la séance pour la suite des débats.

M. Michel Vermot (président) informe que le point n'est pas vraiment réglé précisément dans le règlement général. Par contre, je peux m'imaginer que quand cela a été abordé lorsqu'on avait voté ce règlement, on parlait d'un retard, d'un train en retard de 5 minutes, de 10 minutes ou de juste manquer l'appel et puis intégrer directement la séance. Cependant, quand on arrive à peu près deux heures après le début de la séance, je n'appelle pas ça un retard, c'est une absence. A mon avis, il n'est pas possible d'intégrer le Conseil général aussi tardivement, cela, ça pas de sens. Si cette situation-là est acceptée, elle pourrait avoir comme conséquence que quelqu'un qui ne serait pas intéressé par les premiers points de la séance viendrait seulement à 21h00 pour les points « intéressants », ce qui change complètement la donne. À mon avis, cela ne joue pas donc nous allons en rester-là pour ce soir.

Nous revenons à l'amendement. Si cet amendement est accepté, cela devient un crédit budgétaire et non plus un crédit d'engagement puisqu'en fait, on demande que ces CHF 90'000.- soient utilisés durant l'année 2020. Cela signifie qu'on change la nature même de l'arrêté qui nous est proposé et que s'il n'est pas utilisé à la fin de l'année 2020, ce crédit s'éteint automatiquement.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je comprends bien l'intention, mais cela signifie que les autres jeux, qui devaient être remplacés pour des questions sécuritaires, ne pourront pas l'être si l'on met tout sur la place de Bôle. Dans ce cas-là, il faudra complètement fermer des jeux ou bien les détruire afin d'éviter tout risque.

M. Michel Vermot (président). Je reformule l'amendement. La demande consiste à consacrer le crédit d'engagement de CHF 90'000.- uniquement à la place de jeux près de la Poste à Bôle.

L'amendement est refusé par 22 non, contre 7 oui et 7 abstentions.

M. Michel Vermot (président). Nous passons au vote d'entrée en matière de l'arrêté du vote initial, soit CHF 90'000.- sur 3 ans pour le renouvellement des aménagements sur les places de jeux de la commune.

Soumise en vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

13. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

M. Mauro Vida (Commission technique). Le Conseil général a déjà accepté en 2018 pour CHF 216'000.- et en 2019 pour CHF 141'000.- des crédits relatifs à ces armoires électriques et pour le rattrapage du retard. La Commission technique a surtout discuté de la diminution du montant, car la discussion sur la partie technique avait déjà eu lieu pour le premier crédit. La raison de cette diminution est que le rattrapage du retard de

renouvellement a été effectué et nous passons maintenant à un rythme de renouvellement standard soit 2 à 3 armoires par année.

À noter que la différence de prix des 4 armoires à CHF 141'000.- en 2019 et 4 armoires à CHF 100'000.- en 2020 est expliquée par le fait qu'une armoire se trouve dans une station transformatrice et que pour une autre armoire ; on a changé que l'intérieur et donc économisé le prix de l'armoire et du génie civil. Dès l'an prochain, il y aura une demande de crédit budgétaire sur l'autre moitié des armoires (il en reste environ 40 à renouveler) du parc (2 à 3 par année).

Les nouvelles armoires sont mieux et plus pratiques. La Commission technique a accepté à l'unanimité.

Mme Claude Grimm (Commission financière). Le Conseil communal a informé qu'il s'agissait de la dernière année de rattrapage et que par la suite, il s'agirait de crédits budgétaires entre CHF 50'000.- et CHF 70'000.-. Forte de ces informations, la Commission financière a accepté ce crédit à l'unanimité.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe a étudié cette demande de crédit. C'est la dernière demande de crédit de CHF 100'000.- pour le rattrapage du renouvellement des armoires électriques en retard.

Par la suite, un renouvellement normal de 3 % se fera, ce qui représente environ CHF 50.- à CHF 75'000.- par année. Nous nous réjouissons d'être arrivés au bout et pour cette raison La Grappe acceptera ce crédit.

M. Philippe Bärufuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a étudié cette demande de crédit. Elle a suscité de vifs débats et de grandes passions, non je rigole. Mis à part la différence de prix qui a été dûment expliquée au représentant de la Commission technique en commission, nous avons aussi vu les photos habituelles et nous nous demandons si vous les changez parfois ou si ce sont toujours les mêmes. Conscients du besoin de changement, nous acceptons cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a pris connaissance du rapport en question. Le renouvellement envisagé permettra de maintenir un réseau électrique en bon état et de tenir compte du développement futur de certains quartiers. Le groupe PLR/Vert'libéral approuvera la demande de crédit qui est soumise ce soir au Conseil général et vous invite à en faire de même.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

14. Réponse à la motion M18.005 - Rapport de politique jeunesse du Conseil communal au Conseil général

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Il s'agit d'une réponse à une motion qui demandait quelque chose de particulier, c'est-à-dire un programme politique. Nous avons essayé de décrire dans ce rapport comment cette réflexion politique a été construite et à quoi elle a abouti. Elle propose un dispositif multi-plateformes consacré à la jeunesse qui consiste à vanter les actions existantes, les coordonner, les publier et les articuler pour tous les jeunes de Milvignes, qu'ils aient accès ou non habituellement aux structures communautaires. Ce rapport comprend également le projet de maison des jeunes qui sera intégré dans un dispositif plus grand qu'on appellera la maison de la jeunesse de Milvignes où l'on intégrera plusieurs structures, ce sera l'objet d'un rapport dans le courant de l'année 2020. Le Conseil communal vous proposant de prendre en compte le rapport sur la politique jeunesse et de classer la motion 18.005.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le Groupe PS/Les Verts a examiné, très attentivement, vous pouvez bien l'imaginer, la réponse du Conseil communal à la motion

« Pour une politique globale des jeunes », acceptée le 8 novembre 2018, par 18 voix contre 15.

Il constate que :

- le Conseil communal a pratiquement respecté le délai imparti pour traiter une motion ;
- la démarche suivie par l'exécutif est relatée; - les actions existantes sont mentionnées ;
- les concepts fédéraux et cantonaux sont rappelés ;
- le concept « Milvignes Jeunes 2020 » est clairement décrit ;
- l'état des divers travaux préparatoires est indiqué : il permet facilement de faire un point de la situation ;
- des concrétisations seront proposées : création d'une maison de la jeunesse, mise en place d'une subvention pour les abonnements aux transports publics, entre autres.

Le Groupe PS/Les Verts :

- remercie le Conseil communal de son rapport qui énonce ses bonnes intentions ;
- souhaite pouvoir lui faire confiance quant à leur réalisation effective ;
- signale qu'il restera vigilant ;
- accepte, dans ces conditions, de classer la motion.

M. Philippe Egli (La Grappe). Le rapport du Conseil communal répond de manière très complète à la motion déposée par la Grappe, amendée par le Conseil général.

Ce rapport affirme une volonté ferme de développer de nombreuses idées pour les jeunes. On nous assure que plusieurs de ces projets vont prendre forme au début 2020. Ils vont exactement dans le sens que la Grappe souhaitait et la conduite de ce dossier nous satisfait pleinement.

Cependant l'élan pourrait fléchir, aussi nous demanderons d'abord un état des lieux précis actuel, notamment quant à ses réflexions au sujet de la maison de la jeunesse, puis des rapports périodiques jusqu'à la fin de la législature et, au-delà, jusqu'à l'aboutissement des projets mis en route, afin de suivre leur développement.

Logiquement, la motion ne devrait être classée que lorsqu'elle aura atteint son but, notamment par la création d'un lieu destiné à recevoir les jeunes. Toutefois, pour autant qu'il soit donné suite à ses demandes de rapports périodiques, la Grappe fera entière confiance au Conseil communal pour mettre en œuvre les projets annoncés et acceptera la proposition de formellement classer la motion.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Juste pour répondre brièvement aux quelques interventions. Merci pour la confiance démontrée par le groupe PS/Les Verts. Pour la question technique du délai pour transmettre le rapport, je souhaiterais répondre à M. Künzi que le Conseil communal a un an pour transmettre son rapport. Le Conseil général étant libre de se constituer en urgence lorsqu'il le transmet où d'attendre la séance suivante, ce que vous avez choisi en toute sagesse de faire, nous avons donc respecté les délais.

En ce qui concerne la maison des jeunes, le Conseil général entend la précaution qui a été exprimée deux fois sur la volonté de suivre le dossier. On pense que c'est légitime, bien qu'on choisit de rédiger, de publier et de soumettre à votre aval un rapport politique, qui finalement vous engage à deux séances de la fin de législature. Bien malin, qui pourrait savoir quelle allure aura la composition politique des autorités suivantes. Nous pensons tout de même qu'il y a une probabilité supérieure à zéro qu'elle ressemble à celle d'aujourd'hui, donc, on a confiance.

Sur la question du projet de la maison des jeunes, nous avons une étude de faisabilité réalisée en 2019, nous avons un bâtiment, un projet, une intention, des espaces qui peuvent émerger une maison des jeunes dans une grande maison de la jeunesse. C'est un projet qui va au-delà de la simple déclaration d'intention et lorsqu'il sera l'objet d'un rapport d'une demande de crédit l'année prochaine, vous verrez que cela a une allure enthousiasmante.

La motion est classée à l'unanimité.

15. Réponse à la motion M18.004 PS/V pour la promotion d'une mobilité respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants de Milvignes

Mme Josette Schaer (Conseil communal). La réponse à cette motion peut paraître succincte et peut lister les choses déjà faites par la commune. Comme il est relevé dans cette réponse, la politique communale est plutôt celle des petits pas en mobilité. La mobilité aura une part très importante dans la réalisation de notre PAL. Elle est un des grands axes et au sens du Conseil communal, un PAL est véritablement une orientation politique qui est ferme et définitive, puisque sanctionnée. À ce stade, développer toutes les améliorations au niveau de la mobilité que nous voulons intégrer dans le PAL serait complètement illusoire puisque c'est un travail de fonds qui doit être fait, en collaboration avec la Commission du PAL, avec votre autorité et avec la population. J'ajoute, pour parler de mobilité, et en ça, j'anticipe les communications du Conseil communal, qu'il y a 6 mois, Mme Chien-yu Chen a informé votre assemblée de la possibilité de participer au projet pilote 2020-2024 de la Confédération. L'échéance du dépôt du projet étant fixée au 2 septembre, il était extrêmement difficile de mettre les forces des services communaux et du Conseil communal dans ce projet, en tenant compte en plus de la pose des vacances estivales pour tout un chacun. La Commission du PAL, appuyée dans la mesure de ses moyens par le Service technique de Milvignes, s'est approchée de l'Association Ecoparc qui s'est montrée enthousiasmée et a gracieusement proposé son accompagnement dans cette aventure. Le 2 septembre, le projet « Milvignes mobilise » a été déposé. Ses grands axes sont, par exemple, et surtout des mobilités douces renforcées et facilitées entre nos trois villages permettant de renforcer leur unité. Des centres villageois vivants et conviviaux et une identification des habitants à leur commune vue à leurs visages. Ce ne sont-là que quelques exemples. Après les observations du Canton la semaine dernière confirmant que ce projet s'intégrait dans la préétude du PAL, indépendamment de la décision de la Confédération, particulièrement pour les aspects mobilité de ce projet et que la subvention cantonale était assurée, c'est cette semaine que nous avons reçu la réponse de la Confédération annonçant que ce projet était retenu avec 31 autres sur les 103 déposés. Le Conseil communal tient à féliciter les membres de la Commission PAL ayant participé à l'élaboration de ce projet, qui ont su, certainement aiguillonné par l'enthousiasme de Mme Chen, mener ce projet tambour-battant, passant de nombreuses heures en brainstorming et en séances, malgré la pause estivale. Qu'ils soient remerciés et ce qu'ils ont proposé dans le projet, vous pourrez le constater, traite vraiment de mobilité. Il s'agit maintenant d'une vraie volonté politique, puisque soutenue par le Canton et la Confédération.

L'assemblée applaudit fortement.

Mme Sylviane Robert-Volpato (PS/Les Verts). Après ce qu'on vient d'entendre, effectivement je pense qu'un nouveau rapport serait nécessaire par rapport à la motion déposée. En ce qui concerne le rapport que nous avons reçu, ma première réaction dès que j'ai eu en main le rapport du Conseil communal en réponse à cette motion a été une énorme surprise. J'ai d'abord pensé que quelques feuilles avaient dû rater l'agrafage, mais je n'ai rien trouvé de plus dans l'enveloppe.

Première surprise passée je m'attaque à la lecture de ce document (de cette double page) pensant y trouver un contenu condensé, concret, sans fioritures, ce qui me réjouissait plutôt vu l'épaisseur du total des dossiers de ce soir.

Las, sur l'entier de la 1^{ère} page, le Conseil communal semble s'être égaré en répétant les termes de la motion et en mentionnant des éléments déjà mis en place. La reformulation permet certes de clarifier la pensée et de nous donner le sentiment d'avoir été compris, mais ne peut se substituer aux développements et propositions d'actions concrètes.

Dans le développement des suggestions de la motion et les mesures, les mots utilisés sont « doit encore être étudié », « ne permet pas », « va être étudiée », « nous attendons », « Le Conseil communal n'a pas encore les moyens », « les mesures peuvent paraître lentes à se réaliser ». Nous ne trouvons donc rien de concret dans ce rapport, pas de projet, pas de proposition, pas de recherche, pas d'action.

Le Conseil communal nous présente ce soir de nouveaux éléments qui doivent être intégrés à ce dossier, nous attendons donc une nouvelle réponse, plus complète, à cette motion.

Le groupe PS-Les Verts n'est donc pas satisfait de ce rapport et refusera de classer la motion.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La Grappe s'est réunie le 3 décembre 2019 pour l'étude et les prises de décisions concernant les points du Conseil général de ce soir. Elle a étudié ce point avec beaucoup d'intérêt. Notre groupe a toujours été sensible aux évolutions de la mobilité douce dans notre commune.

Il y a eu beaucoup de motions sur ce sujet ces dernières années, et il y en aura encore bien d'autres dans les suivantes. Nous n'oublions pas que derrière cette motion se cache notre préoccupation d'une meilleure sécurité des chemins des écoliers. Le Conseil communal a toujours eu un peu de peine à répondre à toutes ces sollicitations et ces demandes multiples concernant la mobilité douce.

Actuellement, le travail du mandataire pour le PAL est en cours et couvre cette problématique. Lors d'une 1^{ère} ronde, les commissaires du PAL et les commissaires en charge de la mobilité ont pu constater que ce mandataire a bien recensé les problématiques de mobilité rencontrées dans notre commune. Maintenant, ce mandataire passe en phase d'étude et d'ébauche de solutions. Il nous faut attendre ses analyses et propositions.

Pour la Grappe, l'approche que nous donne ce prestataire permettra de traiter l'entier du problème de mobilité. Le potentiel qu'a cette solution pour permettre à notre commune de promouvoir les mobilités douces sont là ! Voilà pourquoi La Grappe acceptera de classer cette motion. Cependant, il nous incombera à toutes et tous de rester très vigilants sur les solutions qui sont apportées et vraiment de mettre ces propositions en marche pour le meilleur de la commune.

Le classement de la motion est accepté à 22 oui contre 14.

16. Réponse au Postulat PO18.001 PS/V – Stop à l'invasion des plantes exotiques à Milvignes

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).

Quelques mots sur le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au postulat « Stop à l'invasion des plantes exotiques à Milvignes ».

- Comme vous aurez pu le constater à la lecture du rapport du Conseil communal, ce dernier ne s'est pas contenté de considérer le problème de l'éradication des plantes invasives sur son territoire, ce qui n'aurait par ailleurs aucun sens.
- En prenant connaissance de ce qui se fait au niveau international, européen et cantonal, on constate que des interventions ponctuelles, sur un seul territoire communal, n'ont pas de sens ou est peu efficace.

- Dans l'attente de réglementations à caractère contraignant lui donnant une base légale à des interventions chez les privés notamment, le Conseil communal persévère dans sa lutte contre les plantes invasives et vous présente en page 7 et 8 de son rapport les axes de lutte existants et les actions qui peuvent être entreprises concrètement et rapidement (tel que le flyer aux nouveaux arrivants, le flyer distribué lors de la délivrance des permis de construire, le site internet de la commune, Milvignes Info et j'en passe).
- Nous vous proposons de mettre en vigueur les mesures proposées dans ce rapport, puis de monter en puissance si nous considérons les mesures insuffisantes.
- De plus, nous tenons à vous informer que nous venons de recevoir un courrier du DDTE nous expliquant qu'il a mis sur pied un cours de formation que tous nos employés de la voirie pourront suivre. D'autre part, le Canton demande les coordonnées d'une personne de référence pour la gestion de la partie administrative et une pour la partie terrain. Nous ne pouvons que saluer cette initiative cantonale.
- Comme mentionné dans le rapport et au vu des éléments mentionnés dans celui-ci, le Conseil communal vous recommande de l'approuver et de classer ce postulat.

M. Philippe Egli (La Grappe). Sur la base du rapport du Conseil communal, la Grappe accepte de classer le postulat.

Le Conseil communal observe dans son rapport que les privés ne savent pas comment agir correctement. En cela, les professionnels ne sont pas d'une grande aide en mettant sur le marché certaines de ces plantes ! Si les plantes nocives de priorité 1 ne sont plus en vente, les autres sont en libre accès dans les jardinerie. L'éradication complète est donc une mission impossible, du moins à l'échelon communal, sans autres actions à plus grande échelle.

Toutefois, le Conseil communal prendra les mesures nécessaires pour que l'administration intensifie l'information à la population et fasse œuvre d'exemple dans le traitement à réserver à ce fléau.

En plus des mesures suggérées par l'exécutif, La Grappe souhaite que le Conseil communal mette sur pied une conférence pour les professionnels et les privés afin d'intensifier cette nécessaire lutte, en invitant un ou plusieurs spécialistes à venir exposer la situation et répondre aux questions des intéressés. L'invitation à cette conférence devrait toucher tous les habitants et tous les professionnels dont le siège est dans la commune ou qui y offrent régulièrement leurs services aux particuliers.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts apprécie le travail fourni par l'administration et le Conseil communal.

Le groupe PS/Les Verts y relève qu'en page 3 fin du premier paragraphe : « La lutte peut s'organiser, de façon réfléchi, aux plus petits échelons des institutions, notamment pour encourager une prise en conscience des citoyens et limiter au maximum, les risques de diffusion ou d'implantation d'espèces envahissantes ». Toutefois, en page 6 premier paragraphe : « L'absence de base légale fédérale » ne permet pas d'obliger les particuliers à « Procéder à une lutte active contre ces plantes ». Et c'est bien là que le bât blesse.

En page 7 premier paragraphe, le Conseil communal reconnaît encore que « La problématique essentielle se situe chez les particuliers. Ces plantes sont considérées comme décoratives et intéressantes du point de vue esthétique ». En effet, bien souvent, les particuliers ne sont pas conscients de l'impact négatif que peuvent générer ces plantes.

Au lieu de se limiter à ces remarques et de botter en touche, le groupe PS/Les Verts apprécie que le Conseil communal se soit concentré sur les solutions à apporter à cette

problématique. Toutefois, le groupe PS/Les Verts souhaite obtenir quelques assurances complémentaires, avant de pouvoir accepter ce rapport.

Tout d'abord, en page 6 avant-dernier paragraphe : il est indiqué que « 3 des 10 employés [...] sont actuellement formés à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes ». Le groupe PS/Les Verts rappelle qu'un accès à la formation continue doit être proposé à l'ensemble des employé-e-s et que, de ce fait, à terme l'ensemble des 10 employé-e-s devraient avoir suivi la formation y relative.

Ensuite, en page 7 première ligne : « L'essentiel des plantes envahissantes présentes le sont sur des parcelles privées, ce qui échappe complètement au contrôle communal ». Le groupe PS/Les Verts souhaite savoir si la commune s'est approchée des propriétaires des sites relevés dans les annexes 2 et 3, afin de les sensibiliser à la problématique et de les inciter à détruire les plantes incriminées ? Si ce n'est pas le cas, nous estimons qu'il serait nécessaire de le faire.

Toujours en page 7 point 3.2.1 « Utilisation du média communal » : le groupe PS/Les Verts salue l'initiative et propose d'intégrer régulièrement une ou plusieurs photos des plantes citées dans le Milvignes info. En effet, peu de personnes feront la démarche d'aller chercher sur Internet les images relatives aux plantes citées. Il est donc impératif de fournir ces illustrations à la population afin qu'elle puisse facilement faire un comparatif.

En page 8 point 3.2.2. « Développement d'un papillon informatif dédié » : là encore le groupe PS/Les Verts salue l'initiative, mais regrette la limitation de la diffusion et la non-articulation d'une date de parution. Le groupe PS/Les Verts demande que ce papillon informatif soit transmis lors de sa première édition à l'ensemble de la population dès ce printemps 2020 en étant intégré au Milvignes info. Par la suite, ce papillon informatif ne devra pas se limiter aux nouveaux arrivants et à la délivrance des permis de construire, comme indiqué dans le rapport, mais être aussi transmis annuellement aux locataires des jardins communaux et aux propriétaires concernés par les annexes 2 et 3. Pour le groupe PS/Les Verts, c'est un impératif lié à l'acceptation de ce rapport.

Enfin, en page 8 toujours, mais point 3.23 « Incitation et action au niveau cantonal » : le groupe PS/Les Verts relève que « il serait judicieux d'encourager le Canton à solliciter les collectivités communales pour diffuser cette information auprès de leur population, voire même d'intervenir directement auprès des particuliers qui hébergent sans le savoir, des plantes envahissantes sur leur terrain ». Est-ce que des démarches de la part du Conseil communal ont été entreprises dans ce sens ? Si non, pourquoi ?

En fonction des réponses que le Conseil communal voudra bien nous fournir, le groupe PS/Les Verts pourrait accepter le classement de ce postulat, tout en rappelant au Conseil communal qu'il s'est engagé, en bas de la page 8, à « Rester particulièrement vigilant pour saisir les opportunités qui pourraient se développer, notamment avec une action obligatoire sur les parcelles privées ».

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je vais essayer de répondre si possible à tous les points, certains ont déjà été évoqués. Je retiens, notamment, l'idée de la conférence pour les privés et les professionnels, nous réfléchirons à sa mise sur pied.

Pour ce qui est des courriers aux privés également puisqu'on arrive à identifier de manière très précise où se situent ces plantes.

Intégrer les illustrations dans le Milvignes Info est une action qui a déjà été réalisée (textes et illustrations des trois plantes les plus dangereuses), mais cela n'empêche pas de poursuivre cette lutte-là.

Des contacts avec le Canton ont eu lieu savoir ce qui était fait. Il existe un flyer qui est fait au niveau du Canton avec les illustrations et avec les degrés de dangerosité. Nous proposons de ne pas le prendre tel quel, mais de le mettre sous « Milvignes », avec l'accord du Département bien sûr.

J'ai donc entendu toutes les propositions qui étaient faites et nous essayerons, si possible, de les mettre en œuvre. Comme signalé précédemment, nous proposons de s'engager,

le plus vite possible, à mettre en œuvre toutes les propositions qui sont écrites dans le rapport et de monter en puissance au fil des semaines et des mois.

M. Robert Gygi (à titre personnel). J'aurais une remarque à faire. Lorsque ce rapport avait été déposé par les PS/Verts, j'étais excusé. J'avais préparé un rapport qui devait être lu, mais qui n'avait été lu qu'en partie. Ce que j'aurais voulu rajouter, c'est qu'au-delà des plantes exotiques envahissantes, il y a les plantes envahissantes régionales qui sont problématiques et aussi les animaux exotiques ou relâchés dans la nature qui n'ont rien à y faire. Quand on dit que le Canton soutient cela et qu'il fait très attention à nous former du personnel, c'est bien joli, mais eux ne respectent pas du tout cela au bord des routes et des autoroutes. En effet, c'est là qu'on trouve le plus de plantes envahissantes, exotiques ou autres en Suisse. Faisons donc attention, je pense que c'est une très bonne chose à faire et à suivre.

Le postulat est classé à l'unanimité, moins 3 abstentions.

17. Interpellations et questions

Interpellation de **M. Louis Godet (à titre personnel)**. Demande de mise à disposition des élus siégeant au Conseil général de plaquettes nominatives avec désignation de la couleur politique.

Pour les Conseillers généraux, s'il est aisé de mettre un nom sur les 5 membres du Conseil communal, il l'est nettement moins pour les 41 membres du législatif.

En effet, si au sein des groupes tout le monde se connaît, cela est loin d'être le cas lorsqu'il s'agit des membres des autres groupes, que l'on ne rencontre parfois que lors des séances du Conseil général.

Cela est encore moins évident pour les viennent-ensuite ou les nouveaux membres, qui accèdent au Conseil général en cours de législature.

Afin de faciliter les contacts entre les membres du législatif, le soussigné propose que l'administration communale mette à disposition des plaquettes nominatives avec désignation de la couleur politique aux élus du législatif lors des séances du Conseil général.

Le délai de mise en œuvre demandé est au plus tard lors de la séance constitutive de la prochaine législature.

Pour des questions pratiques et afin d'aucunement risquer d'abîmer les habits, un modèle de plaquette magnétique serait à privilégier.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Merci pour l'idée et pour le délai. L'interpellateur serait-il satisfait si on proposait une alternative qui ne génère pas d'objet à usage unique en matière synthétique et qui pourrait être un trombinoscope des personnes élues au mois de juillet sur le site Internet, comme cela existe au Grand Conseil ? De cette façon, cela permet aux élus d'aller regarder sur le site Internet qui sont leurs camarades et de les reconnaître dans l'assemblée, sans avoir besoin de produire des objets. Comme l'interpellateur doit dire s'il est satisfait, je souhaiterais savoir si cette orientation lui convient.

M. Louis Godet (à titre personnel). Non pas trop, car je suis plus visuel dans ma mémoire et j'apprécie d'avoir le nom.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Entendu.

18. Communications du Conseil communal

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Conformément au crédit voté par votre Autorité pour l'assainissement de la rue de la Pacotte à Auvernier, le Conseil communal peut vous annoncer que le chantier est pour ainsi dire terminé puisqu'il ne reste que les marquages définitifs à réaliser au printemps 2020.

Toutefois, pour la première fois dans l'histoire de la Commune de Milvignes, des luminaires sont équipés d'une technologie particulièrement révolutionnaire ont été installés. En effet, les luminaires ont été équipés de détecteurs de mouvements et de communicateurs radios. Ces équipements permettent aux lampadaires de communiquer entre eux et d'adapter leur luminosité de façon indépendante et en fonction de la vitesse d'approche du véhicule, cycle ou piéton qui emprunte la rue.

Sans circulation, cette technologie maintient un éclairage minimal de sécurité à 20% et en circulation, il monte graduellement au maximum, pour redescendre 45 à 50 secondes après jusqu'à 20%. Outre la diminution de la pollution lumineuse, cette technologie devrait permettre une économie d'énergie de l'ordre de 30% sur les luminaires concernés.

Il s'agit là d'une première phase test qui nous permettra d'adapter les éclairages pour l'avenir. Comme indiqué nous allons, au gré des remplacements, progressivement appliquer cette technologie sur le territoire communal. Pour l'exemple, le chemin de la Nicole devrait en être équipé soit encore avant la fin de l'année ou en tout début d'année prochaine selon le délai de livraison.

Cette installation peut particulièrement être relevée puisqu'avec cette technologie spécifique, elle est la première du Canton de Neuchâtel et peut-être même de Suisse romande selon les informations dont nous disposons. Les retours qui nous seront donc faits seront extrêmement précieux pour un réglage des plus fins de cette installation.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Le groupeétudie la possibilité d'une fusion entre les Communes de Boudry, Milvignes et Cortaillod. Nous nous sommes rencontrés 4 ou 5 fois ce deuxième semestre. Nous souhaitons inviter et créer un groupe d'accompagnement avec des Conseillers généraux. Dans ce but-là, nous écrirons demain aux présidents des groupes politiques pour requérir la participation de 4 Conseillers généraux à la première séance du groupe d'accompagnement le 23 janvier prochain, en laissant les chefs de groupes choisir la représentation. Il y aura 4 Conseillers généraux par commune, Boudry et Cortaillod et Milvignes et deux Conseillers communaux qui sont déjà dans ce groupe depuis le milieu de 2019. Donc, le 23 janvier 2020, on créera la première séance d'accompagnement et on marchera vers la publication d'un rapport commun à l'attention des trois Conseils généraux d'ici l'été prochain normalement.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Deux communications. La première concerne le tronçon de Bôle, la RC 173, nous avons reçu la copie d'un arrêté du Canton. Vous savez que sur ce tronçon, nous avons à deux reprises tenté d'obtenir une réduction de la vitesse qui nous avait été par deux fois refusée. Maintenant, nous avons reçu une décision du Canton qui va limiter les poids lourds à 40 km/h. Certes, ce n'est pas une victoire à 100%, mais je pense c'est bien de relever, car il s'agit quand même d'une demi-victoire. En effet, ce sont notamment les poids lourds qui posaient problème et les remarques qui nous étaient faites de la part des parents qui s'inquiétaient de la sécurité de leurs enfants, notamment à cause du passage des poids lourds, qui au lieu de ralentir, montaient sur le trottoir. Nous avons donc salué cette bonne nouvelle avec satisfaction, même si c'était qu'une demi- victoire.

La deuxième concerne les élections du 14 juin 2020

Le calendrier des prochaines élections communales est fixé comme suit :

- 14 juin : élections communales ;
- 19 juin : publication des résultats dans la FO ;
- Dès le 19 juin : Convocation anticipée de la séance de constitution avant la fin du délai de recours, en mentionnant que cette convocation se fait « Sous réserve de l'absence de recours et de la prise de l'arrêté validant les résultats des élections communales du 14 juin... » ;
- 25 juin : fin du délai de recours ;
- Publication dans la FO de l'Arrêté du Conseil communal validant les résultats ;
- Dès le 3 juillet : possibilité de fixer la séance de constitution des autorités.

Au vu de ce calendrier serré, le Conseil communal se demande s'il sera possible de constituer les nouvelles autorités avant les vacances et réfléchit à vous proposer une éventuelle prolongation de mandat des autorités actuelles jusqu'à mi ou fin août.

Toutefois, nous sommes dans l'attente d'explications complémentaires avant de soumettre à votre Autorité la possibilité de prolonger le mandat des autorités actuelles, ce qui permettrait de fixer une séance constitutive entre le 17 et le 30 août 2020. Nous reviendrons dans tous les cas devant votre autorité.

Nous en arrivons à la dernière communication du Conseil communal Monsieur le Président.

19. Divers

M. Jean-François Künzi (à tire plus ou moins personnel).

Je remercie le Conseil communal d'avoir mis un petit insert dans le Milvignes Infos concernant les Vignolants. Le dernier numéro est sorti cette semaine. Je l'ai apporté cet après-midi au bureau communal donc avant de partir, ne manquez pas de prendre un exemplaire de ce numéro. Il y a des articles très intéressants : nous avons dans la région un pépiniériste, Monsieur Borioli, pour ne pas le nommer, qui confectionne ce qu'on appelle les poudrettes, qui sont les futurs plants de vignes. Il est une des rares personnes en Suisse à pratiquer cette activité. À part cela, vous aurez aussi un article qui résumera l'année viticole de 2019, vous verrez il y a quelques surprises.

Mme Chien-yu Chen (PLR/Vert'libéral). (Réponse : projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024)

Comme annoncée, Milvignes aura les quatre prochaines années pour tester de nouvelles approches pour favoriser un développement territorial durable. L'objectif est d'optimiser, planifier et développer des secteurs d'urbanisation de quartiers et de communes. Cette approche porte aussi sur l'activité physique, le sport, les contacts sociaux, le contact avec la nature et la biodiversité. Ce développement sera en partenariat avec les huit services fédéraux.

Je vous invite à visiter sur le site web www.projets-modeles.ch où vous trouverez toutes les informations supplémentaires. J'ai aussi préparé le formulaire du projet, confidentiel jusqu'à aujourd'hui, mais vu qu'on a reçu des nouvelles, vous pouvez venir le chercher et toutes les remarques, observations sont les bienvenues.

Merci à tous pour votre soutien tout au long de ce projet qui commencera au printemps 2020.

M. Michel Vermot, président, présente ses meilleurs vœux de fin d'année. « Passez de bons moments avec vos proches, ressourcez-vous avant d'attaquer cette nouvelle année de plain-pied et le temps d'organiser un petit peu, nous allons passer à la dégustation de produits locaux, j'espère ».

La séance est levée à 22h47.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet